

## Extraits des procès-verbaux des quatre-vingt-neuvième et quatre-vingt-dixième sessions du Conseil d'administration du FIDA

### EB 89 (décembre 2006)

"Rapport du Comité ad hoc du Conseil d'administration chargé d'examiner les droits de vote des États membres ainsi que le rôle, l'efficacité et la composition du Conseil d'administration (point 18 de l'ordre du jour)"

68. Le Conseil prend note du rapport du Comité ad hoc chargé d'examiner les droits de vote des États membres ainsi que le rôle, l'efficacité et la composition du Conseil d'administration (EB 2006/89/R.46). La recommandation relative à l'objectif et aux procédures des réunions avec les coordonnateurs et les amis figurant dans ce rapport est entérinée. Il faut toutefois plus de temps pour un examen approfondi du rapport, qui sera discuté par les coordonnateurs et les amis en vue de convenir de la marche à suivre pour examiner ces questions.

### EB 90 (avril 2007)

"d) Comité ad hoc du Conseil d'administration chargé d'examiner les droits de vote des États membres ainsi que le rôle, l'efficacité et la composition du Conseil d'administration"

47. Les Administrateurs examinent le rapport du Comité ad hoc du Conseil d'administration chargé d'examiner les droits de vote des États membres ainsi que le rôle, l'efficacité et la composition du Conseil (EB 2007/90/R.36), qui a été présenté à la session de décembre 2006 de celui-ci.

48. Le coordonnateur de la liste C, au nom de cette liste, et certains membres de la liste B proposent de ranimer le Comité ad hoc. Les membres de la liste A ne sont pas du même avis et estiment que les coordonnateurs de liste et les amis peuvent être l'instance de décision concernant la marche à suivre.

49. Le coordonnateur de la liste C, au nom de cette liste, ainsi que deux pays de la liste B font savoir au Conseil qu'ils ne peuvent pas examiner les questions concernant la gouvernance du FIDA dans le cadre du groupe informel des coordonnateurs de liste et des amis et font part de leur déception étant donné que, à leur avis, l'engagement pris à l'occasion de la septième reconstitution en ce qui concerne ces questions n'a pas été respecté